

Les étapes d'un bon partenariat association-entreprises

1. Avoir rencontré le ou les dirigeants de l'entreprise.
2. Avoir fait une proposition personnalisée à la suite de votre entretien.
3. Avoir suivi et relancé régulièrement votre contact, sans le harceler.
4. Avoir signé une convention de partenariat.
5. Avoir présenté le projet ou l'association devant les salariés (surtout s'ils sont impliqués dans l'action).
6. Avoir réalisé des actions en commun : remise de chèque, présence à la soirée de Noël, actions de collecte auprès des salariés...
7. Tenir régulièrement informé l'entreprise de l'avancement de votre projet.
8. Communiquer sur votre partenaire dans vos supports de communication et inversement (communiquer sur votre action dans les supports de votre partenaire).
9. Réaliser des rencontres entre partenaires d'un même projet et faire jouer l'effet réseau.
10. Présenter les résultats de votre projet à l'entreprise : tout au long du projet, à 6 mois et un an après la première convention.
11. Renouveler votre partenariat

Conseils :

Pour en savoir plus, consultez les pages sur [la démarche de recherche de partenaires](#) et sur [la convention de partenariat](#) de notre guide pratique « Partenariat et mécénat ».

*Oraveo pour le Crédit Mutuel
Août 2017*

